

Direction des Ressources Humaines
Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires

Dossier suivi par :
Morgan REMY

Laëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur de Cabinet,
Madame la Directrice de la Documentation,
Madame la Directrice de MEDIAL

Objet : Campagne 2023 de promotion par liste d'aptitude des personnels des bibliothèques

Réf : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021

Je vous informe de l'ouverture anticipée, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne de promotion de corps des personnels des bibliothèques, au titre de l'année 2023.

Les candidatures à la liste d'aptitude seront étudiées par le nouveau groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » ministériel, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG (cf. LDG UL).

A cet effet, l'établissement propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle, du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis à l'agent et devra obligatoirement faire figurer l'avis concerté de la direction de la structure.

Je tiens à porter à votre connaissance que l'accès à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur implique une mobilité fonctionnelle, sauf si l'agent exerce déjà des fonctions d'un corps supérieur, après analyse de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) par la direction des ressources humaines.

Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos agents et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe_UL_1c) et du délai de transmission.

La direction des ressources humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.

A Nancy, 26 janvier 2023

Monsieur le Directeur Général des Services
Adjoint en charge des relations humaines et
sociales, de la prévention et des conditions de
travail

Sébastien LAJOUX

Pièces jointes :

- courrier à remettre à chaque agent promouvable en position d'activité, congé longue maladie, congé longue durée, décharge syndicale, détachement sortant, mise à disposition, et précédemment affecté dans votre structure
- un état récapitulatif des emplois successifs occupés (annexe C2bis), un rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3), et uniquement pour l'accès au corps des conservateurs généraux, un rapport d'activité (annexe C4) et un curriculum vitae personnalisé
- bilan récapitulatif des campagnes précédentes
- calendrier de gestion
- conditions de promouvabilité
- procédure de constitution d'un dossier d'avancement (Annexe_UL_1c)
- logigramme (Annexe_UL_2c)